

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ [mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)  
[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

N°2025-023

## Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT SEPT JUIN à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, CHAILLOUX Marie-Laure, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : JACQUIER Hervé, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia, DELSARTE Séverine.

Absents : COZETTE Laetitia, GUÉROT Jean-Marc

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
19 juin 2025	
Date d'affichage	
19 juin 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	18
Présents	11
Votants	15

### Objet : BUDGET EAU POTABLE – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il constitue l'arrêté des comptes.

La commune a souhaité mettre en place le CFU dès 2025 sur l'exercice 2024. Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais un CFU chacun.

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget COMMUNE et du budget annexe Eau Potable, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le CFU 2024 du Budget Eau Potable fait ressortir les résultats suivants :

<b>BUDGET EAU</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	28 852,32 €
Recettes	125 183,22 €
Bilan exercice	96 330,90 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	185 858,49 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>282 189,39 €</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses	63 874,77 €
Recettes	891 012,14 €
Bilan exercice	827 137,37 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 828 598,82 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 1 461,45 €</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>280 727,94 €</b>

Une anomalie d'ordre informatique est toutefois constatée.

En effet, l'affectation des résultats de 2023, titrée au compte 1068 en recette d'investissement, est bien incluse dans l'exercice 2024 mais n'apparaît pas dans les éditions du CFU.

La comptabilité sur ce budget est en concordance avec la comptabilité du Trésorier.

Monsieur le Trésorier valide le CFU de la commune pour le budget Eau potable avec les résultats indiqués ci-dessus.

Madame DESCHAMPS Céline procède au vote, sans la présence de Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ↳ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget EAU POTABLE
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

La secrétaire de séance,  
Isabelle BERTRAND



Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Jacky HECQUET

